



FR

CONSEIL DE DIRECTION
105^{ème} session
Rome, 20 - 23 mai 2025

UNIDROIT 2024
C.D. (105) 15
Original: anglais
avril 2025

Point n° 7 de l'ordre du jour: Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

c) État de mise en œuvre du Protocole spatial

(préparé par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Mise à jour concernant l'état de mise en œuvre du Protocole spatial à la Convention du Cap</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Le Secrétariat d'UNIDROIT invite le Conseil de Direction à prendre note des activités concernant la mise en œuvre du Protocole spatial</i>
<i>Mandat</i>	<i>Programmes de travail 2014-2016, 2017-2019, 2020-2022, 2023-2025</i>
<i>Degré de priorité</i>	<i>Élevé</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>UNIDROIT 2019 – C.D. (98) 17</i> ; <i>UNIDROIT 2020 – C.D. (99) B.13</i> ; <i>UNIDROIT 2021 – C.D. (100) B.10</i> ; <i>UNIDROIT 2022 – C.D. (101) 13</i> ; <i>UNIDROIT 2023 – C.D. (102) 15</i> ; <i>UNIDROIT 2023 – A.G. (81) 9</i> ; <i>UNIDROIT 2024 – C.D. (103) 15</i>

I. INTRODUCTION

1. Le Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (le Protocole spatial) a été ouvert à la signature à Berlin le 9 mars 2012. Le Protocole spatial n'est pas encore en vigueur.

2. Dans le cadre du Programme de travail 2023-2025, la mise en œuvre du Protocole spatial continue de bénéficier d'un degré de priorité élevé ([*UNIDROIT 2022 – C.D. \(101\) 21*](#), para. 277; [*UNIDROIT 2023 – A.G. \(81\) 9*](#), para. 67). Le présent document fournit une mise à jour sur les fonctions de Dépositaire de l'Institut et des détails supplémentaires sur les activités d'UNIDROIT concernant la promotion et la mise en œuvre du Protocole spatial depuis la 103^{ème} session du Conseil de Direction en mai 2024.

II. ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE

3. UNIDROIT a été désigné comme Dépositaire du Protocole spatial (en vertu de l'article XLVIII (1)), lequel entrera en vigueur selon la procédure prévue à l'article XXXVIII. Au 10 avril 2025, le Protocole spatial compte quatre États signataires (Allemagne, Arabie saoudite, Burkina Faso et Zimbabwe) et un État contractant (Paraguay). Voir l'[Annexe](#) pour plus d'informations.

4. Le 27 novembre 2024, le Premier Secrétaire M. Miguel Dionisi Battilana, agissant au nom de Son Excellence l'Ambassadrice du Paraguay en Italie, Mme Maria Jose Argana Mateu, a déposé l'instrument d'adhésion au Protocole spatial auprès d'UNIDROIT, faisant ainsi du Paraguay le premier État contractant au Protocole spatial et le premier État à devenir Partie à la Convention et aux quatre Protocoles (y compris, les Protocoles ferroviaire de Luxembourg et MAC qui ont été ratifiés en même temps).

III. ACTIVITÉS

5. Les obligations d'UNIDROIT en qualité de Dépositaire en vertu du Protocole spatial sont précisées dans l'instrument et, comme pour la Convention et les autres Protocoles, comprennent la gestion d'un système pour la réception et la notification de tous les instruments de signature, ratification/adhésion, des déclarations et de tout autre document déposé auprès du Dépositaire.

6. Conformément à la Résolution 1 de la Conférence diplomatique pour l'adoption du Protocole spatial, adoptée le 9 mars 2012, une Commission préparatoire a été établie pour faire office d'Autorité de surveillance provisoire pour l'établissement du Registre international pour les biens spatiaux. En 2017, les membres de la Commission avaient convenu de réorienter les travaux de la Commission préparatoire et de constituer un Sous-groupe d'experts pour réévaluer la participation du secteur industriel à la promotion et au développement du Protocole spatial, considérée comme un facteur clé pour obtenir le soutien nécessaire à la mise en œuvre de cet instrument. Les travaux se poursuivent pour atteindre cet objectif.

7. Par ailleurs, le Secrétariat a continué à développer et à renforcer des partenariats stratégiques afin de promouvoir le Protocole et de favoriser la compréhension du financement garanti dans le secteur spatial, en coopérant avec des organisations intergouvernementales et d'autres acteurs clés du secteur spatial au niveau international.

A. Coopération avec les organisations intergouvernementales

8. UNIDROIT a obtenu le statut d'observateur auprès du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS). Depuis la dernière session du Conseil de Direction, le Secrétariat a présenté une déclaration sur le Protocole spatial lors de la 67^{ème} session plénière du COPUOS (19-28 juin 2024).

B. Coopération avec d'autres organisations internationales

9. Le Secrétariat d'UNIDROIT a poursuivi sa coopération fructueuse avec la Fédération internationale d'aéronautique (IAF). En particulier, le 2 juillet 2024, M. Ian Li, juriste, a participé au Forum spatial international (ISF) au niveau ministériel de la Fédération internationale d'aéronautique.

10. Le Secrétariat a également participé en tant qu'institution observatrice au Comité de liaison avec les organisations internationales et les pays en développement (CLIODN) de la Fédération internationale d'aéronautique (IAF). La Secrétaire Générale adjointe a participé à la réunion du CLIODN lors du Congrès international d'aéronautique tenu à Milan (Italie) le 15 octobre 2024, ainsi qu'à d'autres réunions en ligne en 2025.

C. Conférences et autres événements

11. Le Secrétariat d'UNIDROIT a poursuivi sa collaboration avec le Congrès International d'astronautique (CIA), un congrès international réunissant tous les acteurs mondiaux du domaine spatial, y compris les agences gouvernementales, les académiciens, les acteurs de l'industrie, et attirant plus de 6 000 participants chaque année. La Secrétaire Générale adjointe a participé au CIA 2024, intitulé "*Responsible Space for Sustainability*", tenu du 14 au 18 octobre 2024 à Milan (Italie). Dans le cadre de ce congrès, elle a tenu des réunions avec des délégations d'État (notamment de Singapour) et avec des parties prenantes actives dans le secteur spatial.

12. Dans le cadre du Protocole d'accord signé avec le *Space Economy Evolution (SEE) Lab* de la *SDA Bocconi School of Management*, la Présidente et la Secrétaire Générale adjointe d'UNIDROIT ont participé au lancement du partenariat avec la Directrice du SEELab, Mme Simonetta Di Pippo, le 16 octobre 2024 à Milan (Italie).

13. Par ailleurs, le Secrétariat d'UNIDROIT continue de participer à la série d'ateliers en ligne organisés par le Centre financier international de Dubaï sur divers sujets liés au droit de l'espace.

14. Enfin, le Protocole spatial a fait l'objet de plusieurs conférences et ateliers. En particulier, son rôle potentiel pour faciliter le financement de nouvelles activités spatiales a été présenté dans le cadre du Programme international pour le droit et le développement (PIDD) 2024 par M. Hamza Hameed, conférencier invité, ainsi que dans des conférences données par le Secrétariat d'UNIDROIT (M. Ian Li, Fonctionnaire) à des étudiants en Master, notamment au Master de droit international des affaires de l'Université Sapienza de Rome (Italie). Le Secrétariat proposera également des conférences et des ateliers de ce type en 2025, pour la quatrième édition du PIDD (*Africa Plus*) et la première édition du PIDD dans les Balkans, le Partenariat oriental, l'Asie centrale et les pays d'Asie centrale, Balkans, Partenariat oriental et Caucase.

15. Le Secrétariat continuera de suivre l'évolution de la situation dans le secteur spatial et de promouvoir le Protocole spatial conformément à son mandat.

IV. ACTION DEMANDÉE

16. *Le Secrétariat d'UNIDROIT invite le Conseil de Direction à prendre note des activités concernant la mise en œuvre du Protocole spatial.*

ANNEXE

**PROTOCOL TO THE CONVENTION ON INTERNATIONAL INTERESTS IN MOBILE EQUIPMENT ON
MATTERS SPECIFIC TO SPACE ASSETS**
**PROTOCOLE PORTANT SUR LES QUESTIONS SPÉCIFIQUES AUX BIENS SPATIAUX À LA CONVENTION
RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES
PORTANT SUR DES MATÉRIELS D'ÉQUIPEMENT MOBILES**

as of 10 April 2025 / *au 10 avril 2025*

Adoption: Place: Berlin / *Lieu:* Berlin
Date: 09.03.2012

Entry into force / *Entrée en vigueur:* Not in force / *Pas encore en vigueur* (ex Article XXXVIII)

Depositary / *Dépositaire:* UNIDROIT

STATE / <i>ÉTAT</i>	SIGNATURE	RATIFICATION (RT) ACCEPTANCE / <i>ACCEPTATION</i> (AC) APPROVAL / <i>APPROBATION</i> (AP) ACCESSION / ADHÉSION (AS)	DECLARATIONS	ENTRY INTO FORCE / <i>ENTRÉE EN VIGUEUR</i>
Burkina Faso	09.03.2012	–	–	–
Germany / <i>Allemagne</i> (with declaration at signature / <i>avec déclaration à la signature</i>)	21.11.2012	–	–	–
Paraguay		27.11.2024 (AS)	XLI(1), (2)(b), (3) and (4)	
Saudi Arabia / <i>Arabie saoudite</i>	09.03.2012	–	–	–
Zimbabwe	09.03.2012	–	–	–